



~~~~~ RÈGLEMENT ~~~~~

TRIATHLON 2023

#1

200m de natation en mer
10km de VTT
3km de course à pied



#2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve peut se faire en individuel ou par Équipe de 3. L'épreuve est accessible à partir de 12 ans en individuel (né en 2011). Il est possible de participer en Équipe à partir de 10 ans (né en 2013). Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ainsi qu'aux non licenciés. Aucun certificat médical ne sera demandé par l'organisation. L'épreuve n'étant pas une compétition (ni chronométrée, ni classante), le certificat n'est pas obligatoire.

#3 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font obligatoirement sur le site HelloAsso avec paiement en ligne sécurisé (lien vers inscription). Aucune inscription ne sera prise sur place. Les inscriptions seront closes le mercredi 5 août à minuit. En individuel, le tarif est de 7€. Par Équipe celui-ci est de 11€

#4 ORGANISATION ET HORAIRES

Vendredi 6 octobre

Réception du briefing d'avant course par mail aux alentours de 16h

Dimanche 8 octobre

8h30/9h30 : Retrait du dossard sur le site du départ (parking de la plage)

9h/9h30 : Pose du vélo dans le parc à vélo

9h45 : Briefing d'avant course sur la ligne de départ

10h : DÉpart

12h : Annonce des résultats



#5 EPREUVE DE NATATION

Le port du bonnet de bain est obligatoire. La combinaison néoprène sera rendue obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. L'organisation informera régulièrement les participants de la température de l'eau. Tout accessoire de flottaison, respiration, propulsion est interdit. Il est autorisé de nager avec une paire de chaussure.

Le départ sera effectué en une ou plusieurs vagues en fonction du nombre de participants.

#6 EPREUVE DE VTT

La plaque VTT doit être posée sur le guidon du vélo, lisible. Le port du casque est obligatoire, jugulaire attachée sur la totalité du parcours vélo. Les concurrents ont l'obligation de se soumettre aux règles du code de la route. L'utilisation d'un VTT, Gravel, cyclo-cross est possible. Le vélo de route, VTC est interdit. La circulation dans le parc à vélo doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc à vélo est interdit à toutes personnes extérieures à l'organisation.

#7 EPREUVE DE COURSE A PIED

Le dossard doit être visible sur le ventre. Il est interdit de courir torse nu. Le balisage est les indications des bénévoles situés sur le parcours doivent être strictement respectés, sous peine de disqualification. Un ravitaillement sera possible après la natation ainsi qu'à l'arrivée.

#8 ANNULATION ET REMBOURSEMENT



L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier l'épreuve en cas de forces majeures (intempéries ou autres événements imprévisibles). Dans ce cas, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation. Si la météo ne permet pas la pratique de la natation en mer, l'épreuve deviendra un duathlon (VTT + course à pied)

#9 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter, même accidentellement, quoique ce soit (gels énergétiques, gourdes, bouteilles, etc...) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber. Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement. Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une pénalité.

Retrouvez toutes les infos du Triathlon sur la page Facebook de l'office des Sports des Pieux. Pour toutes questions, contactez nous au 02 33 04 81 74 ou par mail : oslclespieux50@gmail.com



#10 RESPONSABILITE

Chaque concurrent est l'unique responsable de son matériel (vélo, casque, etc...). Chaque concurrent devra disposer d'un matériel en bon état. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant la course, à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets et de matériels.

#4 DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent l'organisateur de la compétition à utiliser les images sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prise à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels, publicitaires et institutionnels et pour une durée la plus longue prévue par la loi.

REGLEMENT TRIATHLON 2023